

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

1er E-Rallye Mont-Blanc-Morzine

Trophée Alpine A290

3- 4 et 5 septembre 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC Mont-Blanc
Nom du Rallye :	1 ^{er} E-Rallye MONT-BLANC MORZINE
Date :	3-4-5 septembre 2026
Eligibilité :	PEA
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	



PROGRAMME - HORAIRES

Vérifications techniques	Jeudi 3 septembre 2026 – de 13h à 19h Place de la poste – Morzine
Horaires spéciale d'essai	Jeudi 3 septembre 2026 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Jeudi 3 septembre 14h30 Palais des Sports de Morzine
Départ étape 1 Morzine	Vendredi 4 septembre 2026 8h35 – Place de la Poste - Morzine
Publication des résultats partiels	Numérique site et application : www.rallye-mont-blanc-morzine.com Sportity
Arrivée étape 1 Morzine	Vendredi 4 septembre 2026 19h50 – Place de la Poste - Morzine
Départ étape 2 Morzine	Samedi 5 septembre 2026 6h15 – Place de la Poste - Morzine
Arrivée étape 2 Morzine – Podium	Samedi 5 septembre 2026 17h08 – Podium – place office Tourisme
Remise des prix sur le podium : la procédure de passage sur le podium sera conforme au règlement du CFR.	Samedi 5 septembre 2026 Podium – Place Office Tourisme - Morzine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Idem le 78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine et le 47^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine VHC

1.2. : ELIGIBILITE

Le 1^{er} E-RALLYE MONT-BLANC MORZINE compte pour :

- Le Trophée Alpine A290 Rallye

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent désirant participer au 1^{er} E-RALLYE MONT-BLANC MORZINE, doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASAC Mont-Blanc
15 rue de la Préfecture
74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - 06.43.22.65.52

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffsa-inscriptions.org avant le lundi **24 août 2026 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) **exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC et devra obligatoirement être accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **1000 €** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus.**
- **2000 €** sans la publicité référée ci-dessus.

Pour les virements : **Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan**
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.

Bien indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires, un versement en espèces sera demandé.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **La photocopie de la licence du concurrent et de celle du co-pilote**
- b) **La photocopie du permis de conduire du concurrent et de celui du co-pilote**
- c) **L'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.**
- d) **L'autorisation ASN pour les concurrents étrangers.**

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 27 août 2026.**
- 50 % pour les demandes reçues du **jeudi 27 août 2026 jusqu'au début des vérifications : jeudi 3 septembre 2026 à 13h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- Tous les remboursements se feront sur la base de l'engagement, le montant du système de géolocalisation (65€) sera déduit.
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 3 septembre 2026 à 13h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.3 : Ordre des départs

Conforme aux règles spécifiques E-Rallye 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. : DESCRIPTION

Le **1^{er} E-RALLYE MONT-BLANC - MORZINE** représente un parcours total de **417.33 km** comportant **12 épreuves spéciales, totalisant 145.42 km.** Il est divisé en 7 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1^{ère} étape - vendredi	93.40 km	6	84.26 km	178.13 km	54.43 %
2^{ème} étape - samedi	52.02 km	6	187.18 km	239.20 km	21.74 %
Total Rallye	145.42 km	12	271.44 km	417.33 km	34.84 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2P : RECONNAISSANCES

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1		Samedi 29 aout	Dimanche 30 aout
ES 1 – 2 - 5		8h à 19h	8h à 19h
ES 2 - 4		8h à 19h	8h à 19h
ES 6		8h à 19h	8h à 19h
ES 7 – 9 - 11		8h à 19h	8h à 19h
ES 8 – 10 - 12		8h à 19h	8h à 19h

SESSION 2	Mardi 1 septembre	Mercredi 2 septembre	Jeudi 3 septembre
ES 1 – 2 - 5	15h à 19h	08h à 19h	
ES 2 - 4	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 6	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 7 – 9 - 11	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 8 – 10 - 12	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS– CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la catégorie E-Rallye FFSA 2026.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement de la catégorie E-Rallye FFSA 2026.

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).